

55 millions de litres de lait collectés par les laiteries en 1998

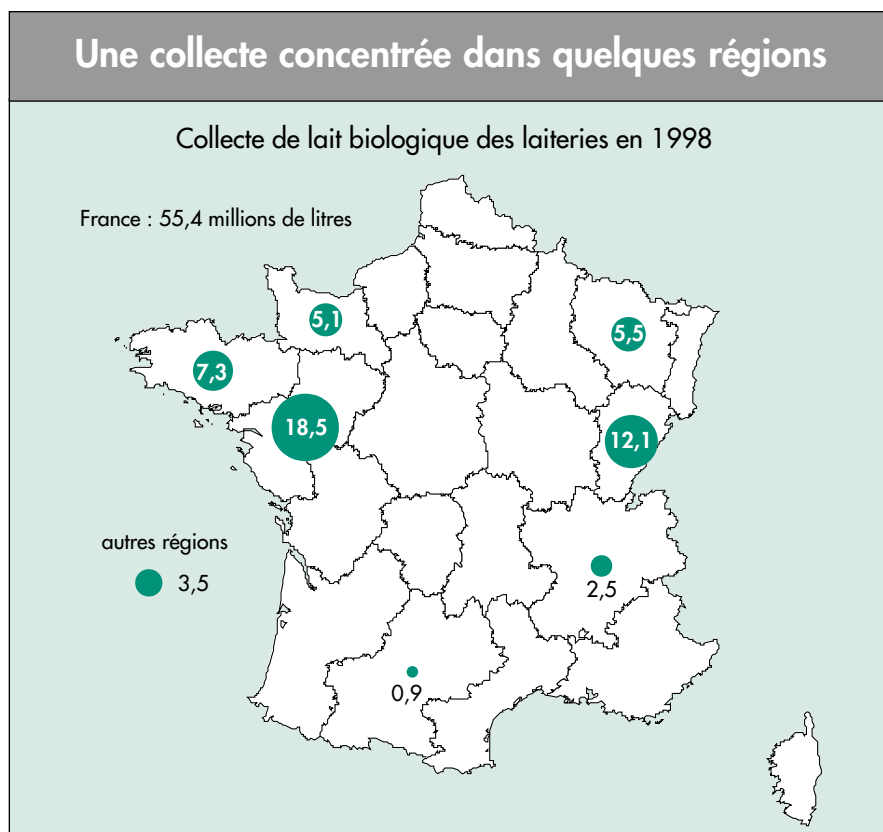
Le « bio » encore dans la confidentialité



Le lait biologique ne représente, en 1998, que 0,2 % de la collecte de l'industrie laitière. Plus de 40 % de la production nationale de lait biologique provient de cinq laiteries. La Franche-Comté est la région la plus spécialisée dans ce type de lait.

■ L'activité est encore limitée mais elle ne demande qu'à se développer. L'industrie laitière a collecté 55 millions de litres de lait biologique en 1998, selon la première enquête effectuée sur ce sujet par le service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture. Il s'agit de 54 millions de litres de lait de vache et d'un million de lait de chèvre et de brebis. Cette collecte a été effectuée par 66 établissements auprès de 440 éleveurs laitiers. La collecte de l'industrie laitière représente la majeure partie de la production française. En effet, seules les ventes directes des éleveurs et celles effectuées par le biais de distributeurs spécialisés, ne passent pas par les industriels du lait. L'importance du lait biologique est encore modeste car les 55 millions collectés par les industriels ne constituent que 0,2 % de leur collecte totale. Mais ce marché semble promis à une belle expansion.

Une collecte concentrée dans quelques régions



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 1998

Pour le développer, l'industrie du lait biologique dispose de plusieurs atouts. Sa production principale est celle des laits liquides conditionnés dont elle a élaboré plus de 29 millions de litres en 1998, soit 0,7 % de l'ensemble de la production des laits liquides de l'industrie. Autre créneau, celui des produits frais ou ultra-frais où les nouveautés se multiplient. La production de yaourts, de laits fermentés et de desserts lactés biologiques a atteint les 5 500 tonnes en 1998. Les fromages biologiques sont par contre peu nombreux, à l'inverse de ce qui se passe au Danemark ou en Autriche. En 1998, on comptabilise 2 200 tonnes de fromages de vache, pour l'essentiel des fromages frais, du comté, de l'emmental, du reblochon, ou du camembert, et 210 tonnes de fromages de brebis, surtout du roquefort. La production de fromages de chèvre est par contre insignifiante.

Bien que récente, la production de lait biologique compte déjà quelques établissements importants. Les cinq plus gros ont collecté chacun plus de 2 millions de litres. Ils représentent à eux tous 44 % de la collecte nationale. Les autres établissements sont souvent de petite taille et sont plus d'un sur deux à collecter moins d'un demi-million de litres par an. La production de lait biologique est souvent effectuée par des unités spécialisées.

Fabrications de produits biologiques produits par les laiteries en 1998			
Type de produits	Nombre d'établissements	Quantités fabriquées (tonne)	Part dans l'ensemble des fabrications laitières (%)
Laits liquides conditionnés (millier de litres)	10	29 148	0,7
Produits laitiers frais	15	5 450	0,3
Fromages affinés de vache	31	1 711	0,2
Beurre	12	734	0,2
Fromage frais de vache	14	504	0,1
Crème conditionnée	13	406	0,1
Poudre de lait	3	265	ε
Fromages de brebis (frais et affinés)	5	212	0,5
Fromages de chèvre (affinés)	3	5	ε
Ensemble	61	///	///

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 1998

Dans une laiterie sur trois, on ne trouve même que du lait biologique. La géographie de ce type de lait est fortement influencée par l'implantation de la production laitière traditionnelle. Le lait de vache biologique

économique spécifique et une dynamique de développement particulière. Les laiteries de Franche-Comté sont notamment celles qui se sont le plus spécialisées dans la collecte de lait biologique : 1,2 % de la collecte lai-

Cinq laiteries ont collecté chacune plus de deux millions de litres de lait biologique

provient à 56 % du Grand Ouest, c'est-à-dire des Pays de la Loire, de Bretagne et de Basse-Normandie, et pour un tiers de l'Est, à savoir de Franche-Comté et de Lorraine. Le lait de brebis biologique est issu de la région Midi-Pyrénées et du Languedoc-Roussillon comme le lait traditionnel. Mais la production de lait biologique possède des traits propres liés à une histoire, une organisation

tière franc-comtoise est biologique contre 0,2 % pour l'ensemble de la France. Ce sont souvent de petites unités qui traitent exclusivement le lait biologique.

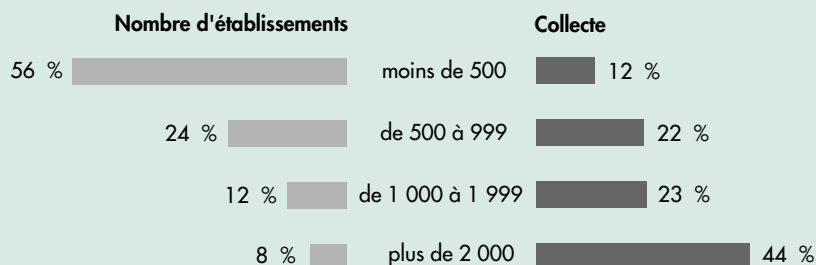
Bien que modeste, la production de lait biologique s'est néanmoins développée ces dernières années. Selon l'Observatoire national de l'agriculture biologique, le cheptel bovin laitier apte à produire du lait biologique a augmenté de 59 % de 1995 à 1997. Il est passé de 9 500 têtes en 1995 à 15 100 en 1997. Mais ces effectifs demeurent faibles en comparaison des 4,5 millions de vaches laitières que compte le cheptel français. La production de lait biologique est aujourd'hui insuffisante pour répondre à la demande des consommateurs français, ce qui contraint les industriels à recourir à des importations. La production pourrait croître rapidement puisque l'Inra évalue les

Une laiterie biologique sur trois ne collecte que du lait biologique				
Part du lait biologique dans la collecte de la laiterie	Établissements		Quantités collectées	
	Nombre	%	Millier de litres	%
moins de 15 %	37	56	16 639	30
de 16 à 25 %	5	8	3 068	6
de 40 à 90 %	4	6	3 626	7
100 %	20	30	32 092	58
Ensemble	66	100	55 425	100

Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 1998

44 % de la collecte de lait bio pour 8 % des laiteries

Répartition des laiteries selon leur collecte
(en millier de litres)



Source : Agreste - Enquête annuelle laitière 1998

besoins nationaux à 500 millions de litres à l'horizon 2000. Ce potentiel de ventes représente dix fois le volume produit actuellement.

Le marché français du lait biologique est aujourd'hui balbutiant en comparaison de ceux de l'Europe du Nord. On considère aujourd'hui que le marché allemand serait le premier pour les produits laitiers biologiques devant ceux du Danemark et de l'Autriche. Le marché français du lait biologique est à l'image de l'agriculture biologique française qui se voulait pourtant être un précurseur dans l'Union européenne dans les années quatre-vingt. En 1997, on comptabilise en France 165 000 hectares certifiés en agriculture biologique ou en conversion. Ils ne constituent plus que 8 % des

surfaces de l'Union contre 9 % en 1996 et plus de 40 % en 1987. La France n'est plus, en 1997, que le quatrième pays de l'Union européenne loin derrière l'Italie et ses 640 000 hectares consacrés à l'agri-

En 1997, il y a en France 165 000 hectares certifiés en agriculture biologique et 640 000 en Italie

culture biologique, et l'Allemagne qui en compte 390 000. En dix ans, les surfaces françaises ont doublé alors qu'elles étaient multipliées par dix dans des pays voisins.

Face à cette situation de pénurie, les pouvoirs publics ont pris des mesures visant à encourager un développement

significatif de ce mode de production. La France vient de se doter d'un plan quinquennal de développement de l'agriculture biologique. Le plan Riquois a prévu de multiplier par quatre dès 1998 les aides à la conversion et de mobiliser 30 millions de francs pour aider les agriculteurs et structurer les filières. Ces fonds permettront notamment l'établissement, en liaison avec les conseillers agricoles spécialisés, de diagnostics et de plans de conversion par exploitation. Le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a placé le développement de l'agriculture biologique au rang des priorités de l'agriculture française pour lui permettre de conquérir une place de choix en Europe. L'Onilait

octroie aujourd'hui une aide forfaitaire de 10 000 francs, au producteur se lançant dans la conversion vers la production de lait biologique, mais dans le cadre d'un projet d'entreprise présentant un caractère structurel pour la filière. L'agriculture biologique oblige en effet à une conversion des terres et des animaux le plus souvent sur deux ans. Les relations entre les

Qu'est-ce qu'un produit laitier biologique

■ C'est un produit laitier détenant la certification « produit issu de l'agriculture biologique », délivrée par un organisme certificateur agréé. Il doit pour ce faire répondre à un cahier des charges concernant le mode de production biologique du lait et des produits laitiers. Ces spécifications figurent dans l'arrêté interministériel du 21 décembre 1992 modifié par avenants, pour l'espèce bovine. Elles sont définies par l'arrêté interministériel du 4 mars 1997 modifié par avenant pour les espèces ovine et caprine.

■ Les produits laitiers sont régis par la réglementation française en attendant un règlement européen qui est en cours de négociation. Du coup, les importations de

produits laitiers de l'Union, qui se multiplient, n'ont pas droit au logo « AB » car elles ne répondent pas strictement aux cahiers des charges de la réglementation française, la plus sévère dans ce domaine. Le logo « AB », qui peut être vert ou noir, ne peut être apposé que sur un produit dont plus de 95 % des ingrédients sont bio. Dans ce calcul, seules les matières agricoles sont prises en compte, l'eau et le sel et les éléments neutres en sont exclus. Un produit comportant de 70 à 95 % d'ingrédients bio a néanmoins le droit à la mention « produit issu de l'agriculture biologique », s'il précise le pourcentage total de ses ingrédients bio. En deçà de 70 %, toute allégation bio est exclue. Dans un produit, un ingrédient

doit obligatoirement être bio ou non bio. Les mélanges sont interdits.

■ Pour être commercialisé, tout produit issu de l'agriculture biologique doit être contrôlé par l'un des trois organismes agréés en France : Ecocert, Qualité France, ou Afaq-Ascert International. Le contrôle fait l'objet d'un contrat qui décrit l'unité de transformation ou de conditionnement, et détermine la tenue d'une comptabilité permettant de vérifier la conformité des matières achetées ou commercialisables. Les importateurs de produits bio sont également contrôlés par ces organismes.

acteurs et la filière sont en effet différentes dans le « système biologique » par rapport aux relations existantes dans le circuit traditionnel. Ce sont souvent les producteurs qui sont à l'origine de la décision des fabricants d'élaborer des produits biologiques. La laiterie est tributaire de ses fournisseurs et se doit de les soutenir. Financièrement d'abord, puisqu'elle leur verse une prime qui s'ajoute au prix de base du lait standard et quelquefois une prime d'arrivée. La laiterie peut aussi s'engager dans la formation et le conseil.

*Michel Bouesse, Nadine Fustec
et Bernard Pous
Scees - Bureau des statistiques
de production industrielle*

Pour en savoir plus

■ « Lait et produits laitiers en 1998 », *Agreste-Données chiffrées*, à paraître en 1999

■ *Résultats 1997*, Observatoire national de l'agriculture biologique, décembre 1997

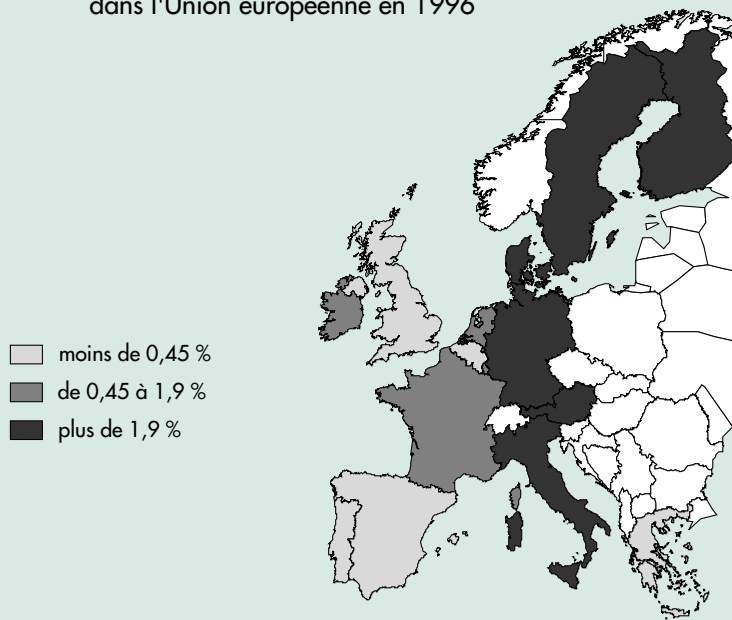
Plus de 200 000 hectares consacrés à l'agriculture biologique en 1998

	1995	1996	1997	97/96	1998*
Nombre d'exploitations biologiques	3 538	3 854	4 784	+ 24 %	6 500
Surface en agriculture biologique (en ha)	90 996	107 494	122 338	+ 14 %	137 000
Surface en conversion (en ha)	27 397	29 590	43 067	+ 46 %	98 000
Surface en bio. ou en conversion (en ha)	118 393	137 084	165 405	+ 21 %	235 000
Part de la surface agricole française	0,42 %	0,49 %	0,55 %	///	0,78 %
* prévisions					

Source : Observatoire national de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique est plus importante en Allemagne ou en Italie qu'en France

Part des surfaces agricoles certifiées en agriculture biologique ou en conversion dans l'Union européenne en 1996



Source : Observatoire national de l'agriculture biologique

Méthodologie

■ Le Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la Pêche effectue chaque année une enquête auprès des laiteries. Elle concerne les établissements transformateurs de lait et les établissements collecteurs sans activité de transformation. Elle permet de mesurer la collecte de lait par les laiteries ainsi que les fabrications à base de produits laitiers, laits liquides ou en poudre,

beurre, yaourts, crèmes et fromages dans une nomenclature très détaillée.

■ Cette enquête ne permet cependant pas de distinguer les produits laitiers biologiques, qui connaissent aujourd'hui un engouement croissant auprès des consommateurs. Aussi, le Scees a-t-il complété son enquête de 1998 par un volet spécifique sur

ces produits laitiers biologiques. Ce volet demande aux laiteries de préciser leurs quantités de lait biologique collecté et les produits fabriqués par famille de produits : laits liquides conditionnés, produits frais tels que yaourts, crème conditionnée, beurre et fromages de vache, chèvre et brebis. Les résultats présentés ici ont été collectés par voie postale au premier semestre 1998.

Directeur de la publication : J. REY

Rédacteur en chef : L. BISAULT

Composition : Scees (B. POULLETTE)

Impression : Imprimerie Médous - Toulouse

Dépôt légal : À parution

ISSN : 0246-1803

© Agreste 1999



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES

251, rue de Vaugirard - 75732 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 49 55 85 85